



GROUPE RECHERCHE EMPLOI DES PROBATIONNAIRES : UNE EXPERIMENTATION SUR LES CONTRATS DE VILLE DE LYON, ST ETIENNE, BOURG-EN-BRESSE ET ROANNE

Le Grep, Groupe recherche emploi des probationnaires, a été fondé en 1985 par des travailleurs sociaux et des magistrats. Lors de son démarrage, le principal objectif de cette expérimentation est de mettre en place, sur le département du Rhône et plus particulièrement sur la communauté urbaine de Lyon, un dispositif efficace et adapté permettant l'insertion professionnelle et donc sociale des personnes ayant été condamnées par un tribunal. L'enjeu immédiat d'un tel dispositif est la prévention de la récidive.

Une insertion par l'économie pour concilier les intérêts des victimes, du condamné et de la société civile

Les bénéficiaires sont les probationnaires (condamnation à une peine d'emprisonnement assortie d'un sursis avec mise à l'épreuve de 18 mois à 3 ans), les personnes bénéficiant d'aménagements de peine (libération conditionnelle, semi-liberté, placement sous surveillance électronique...) et les personnes sous contrôle judiciaire avant jugement.

L'intervention du Grep se situe à 3 niveaux. Le premier niveau relève de la définition et de la mise en œuvre du projet professionnel, au sein des maisons d'arrêt. Le second relève de l'accueil et de l'encadrement des personnes issues du « milieu ouvert » c'est à dire non incarcérés, dans les locaux du Grep. Le troisième niveau d'intervention relève du conseil aux employeurs et du suivi en entreprise, sur le lieu de travail, des personnes accompagnées.

Ainsi, le Grep travaille sur l'orientation et la formation, mais aussi sur l'intérim, le Grep étant aussi une entreprise intérimaire d'insertion et sur l'emploi direct. Le groupe reçoit environ 500 condamnés par an (479 en 2004), dont 95% d'hommes, le plus souvent très éloignés de l'emploi : 70% ont un niveau de formation inférieur à 5, 35% connaissant des problèmes de santé, 45% des 18-25 ans reçus par le groupe n'a jamais travaillé. Sur 479 personnes rencontrées, 303 ont bénéficié d'un premier bilan diagnostic. Parmi elles, 61% remplissaient les conditions nécessaires

pour s'engager dans un travail avec le GREP (1). En terme de placement, 61 ont été mises à l'emploi et 17 ont accédé à une formation professionnelle (2). Sur les 121 détenus ayant trouvé une activité professionnelle grâce au Grep, 86 personnes ont ensuite pu bénéficier d'un aménagement de peine.

Au final, au delà de la prévention de la récidive qui est déjà un enjeu en soi, l'objectif est aussi de satisfaire 3 intérêts : celui de la victime (par une indemnisation du préjudice), de la société (économie de la charge de la récidive) et du condamné (restitution de la dignité à travers l'autonomie financière).

Une action spécifique, bien intégrée par les partenaires et qui développe des réseaux d'entreprises

Sur le volet construction des parcours, les partenaires institutionnels (DDTEFP, ANPE) ont appuyé et largement contribué à faciliter la démarche du Grep. Les SIAE (entreprises d'insertion, associations d'insertion) sont également un outil indispensable pour mener à bien la mission du Grep. L'outil Grep est aussi bien approprié par l'institution judiciaire. Or l'efficacité de l'intervention en détention est fortement liée à la qualité du partenariat mis en place entre le GREP et l'ensemble des acteurs qui travaillent autour de la population pénale, notamment avec les magistrats chargés de l'application des peines et les services d'insertion et de probation. Ce partenariat efficace permet des signalements pertinents, ainsi qu'une vraie transparence inter-partenaire.

Un autre facteur permettant de comprendre la réussite de ce projet est le fait que le Grep vienne en « plus-value » du dispositif emploi de droit commun, sur un public spécifique, dans un univers extrêmement complexe.

Par ailleurs, la capacité à développer des réseaux d'entreprises, de l'artisan aux organisations professionnelles (150 entreprises partenaires en 2004), ont permis le succès du Grep, notamment pour multiplier les placements en entreprises (276 négociés en

Reproduction autorisée sous réserve de mention du producteur et de citation exhaustive

2004). Mais le développement de ce réseau a aussi permis de mettre en place des actions innovantes : visites de maisons d'arrêt par des chefs d'entreprise, intégration des membres du Grep à des réunions de travail dans différents réseaux (ANDCP, Rotary...), nouveaux contrats de travail ...

Essaimage dans les départements de la Loire et de l'Ain

Le Conseil d'Administration du Grep a défini dans ses orientations, en 2002, la nécessité d'engager une étude permettant de connaître les actions existantes dans les départements limitrophes, dans le domaine de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice. À la suite de cette étude

menée sur Rhône-Alpes, le groupe de pilotage et le Grep ont décidé de poursuivre l'analyse des besoins et des attentes sur le département de l'Ain et de la Loire. Il s'agissait de tenir compte des spécificités locales tant au niveau de la population ciblée, du contexte pénal, de l'environnement économique que des acteurs locaux existants. Depuis mai 2005 à Bourg-en-Bresse et août 2005 à Saint-Étienne et Roanne, le GREP intervient sur des permanences d'accueil, la construction de parcours et le suivi, sur l'interface SPIP – acteurs locaux de terrain intervenant sur le champ de l'insertion professionnelle et sur la construction du partenariat avec le secteur économique.

Mots clés : insertion par l'économique, prévention de la récidive

Rédacteur : Aude TALLARON, 2006/01

Contacts : Guy DUBREZ, directeur du Grep, Lyon, 04 78 72 94 93

Source : « Capitalisation des évaluations des 21 Contrats de ville en Rhône-Alpes. Rapport final. Amnyos, Pluricité, 04/2006

- (1) - Les autres devaient régler un certain nombre de problèmes : santé, problèmes liés à la situation pénale (transfert, commission d'expulsion...), hébergement, motivation...
- (2) - Plus 43 détenus rencontrés en 2003 pour lesquels une issue positive d'insertion professionnelle a été trouvée

Reproduction autorisée sous réserve de mention du producteur et de citation exhaustive